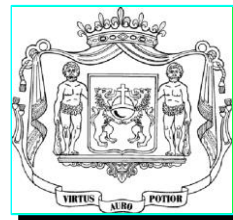


**MAIRIE**  
**de**  
**SAINT-JEAN-LE-COMTAL**  
**32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL**



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64  
Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

L'an deux mil quinze le douze février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT JEAN LE COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 5 février 2015.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, CASTERA Jean-Michel, DARNAUD Didier, DESAINDES Claude, SAINT-VIGNES Maryse

Pouvoir : Monsieur DUPUY Sylain donne procuration à Monsieur DESAINDES Claude

Secrétaire de séance : Madame BAZIN Karine

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance du 6.01.2015
- Délibération – Tarifs concessions cimetièrre
- Délibération – Nomination de la salle des fêtes
- Délibération – Redevance Orange 2015
- Bilan comptable 2014
- Question diverses

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6/01/2015

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 6/01/2015 ; celui-ci est adopté à l'unanimité

\* vote pour : 11

\* vote contre : 0

\* abstentions : 0

### TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Le tarif du m2 pour une concession au cimetière sera dorénavant de 30 euros le m2, contre 20 euros auparavant, et cela pour une durée de cinquante ans.

Le Conseil Municipal va se renseigner pour les constructions d'un dépositoire, d'un columbarium et d'un ossuaire.

Pour la modification du tarif du m2 concession cimetière :

- vote pour : 11

- vote contre : 0

- abstentions : 0

## NOMINATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire propose d'honorer Monsieur Jean SOENEN, Maire des 4 précédentes mandatures, de la Médaille de Maire Honoraire et propose de donner à la salle des fêtes du village le nom de « Salle Jean SOENEN » (les dates de ces 2 manifestations restant à définir)

Pour la médaille honoraire à Jean SOENEN, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Pour la nomination de la salle « Salle Jean SOENEN » :

\* vote pour : 7

\* vote contre : 4

\* abstentions : 0

## REDEVANCE ORANGE 2015

En contrepartie de l'occupation du domaine public des collectivités territoriales, les opérateurs de télécommunications doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par le décret 2005-1676 du 27/12/2005.

Ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation annuelle qui doit s'effectuer au 1er janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (index TP01).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à fixer le montant de la redevance due par France Télécom au titre de l'année 2015 (Patrimoine total du 1er janvier au 31 décembre 2014) comme suit :

- 40.25 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53.66 € par kilomètre et par artère en aérien
- 26.83 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

## BILAN COMPTABLE 2014 – BUDGET PRINCIPAL

	<i><b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b></i>	<i><b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b></i>	<i><b>TOTAL SECTION S</b></i>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	230 486 €	251 696 €	482 182 €
Recettes nettes	244 388.68 €	250 398.66 €	494 787.34 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	230 486 €	251 696 €	482 182 €
Dépenses nettes	205 830.88 €	222 647.43 €	428 478.31 €
<b>RESULTAT</b>			
Excédent	38 557.80 €	27 751.23 €	66 309.03 €
Déficit			

## BILAN COMPTABLE 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	112 680 €	5 300 €	117 980 €
Recettes nettes	24 260.10 €	721.01 €	24 981.11 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	112 680 €	5 300 €	117 980 €
Dépenses nettes	112 350.26 €	4 779.36 €	117 129.62 €
<b>RESULTAT</b>			
Excédent			
Déficit	88 090.16 €	4 058.35 €	92 148.51 €

### QUESTIONS DIVERSES

1°) Le Syndicat Mixte des 3 Vallées modifie le nombre d'heures annuelles mises à disposition pour l'emploi d'Armand SEMONT sur notre commune ;

le nombre d'heure étaient de :

- 1120 h sur Saint Jean Le Comtal et 520h pour S.M.V.3.

Il devra être pour 2015, après signature de la nouvelle convention avec SM3V :

- 1000 h sur Saint Jean le Comtal et 120 h pour S.M.3.V.

2°) Le Rectorat de l'Académie de Toulouse a transmis un courrier concernant l'école et a mis en place un Protocole Scolaire sur 3 années (2015/2016/2017) relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale du 1<sup>er</sup> degré. Ceci sera abordé lors d'un prochain conseil municipal. Des réunions étant prévues durant le mois de février.

3°) La situation comptable du SIIS Lasséran-Saint-Jean-le-Comtal est fragile, en grande partie, à cause de l'évolution importantes des charges salariales et patronales des ATSEM, suite au changement des horaires causés par la réforme des rythmes scolaires en fin 2013.

4°) Monsieur le Maire propose d'effectuer quelques travaux, sous forme de corvées, pour peindre les vestiaires de la salle des sports (bardage à voir), le local de la chasse ainsi que la salle associative. Il propose également que l'on mette un panneau plan de la commune sur la place de la Mairie et sur le terrain qui fait angle au bas de la côte avec la R.N. et la départementale qui monte au village, terrain à aménager.

5°) Monsieur le Maire informe qu'un buste de Marianne, obligatoire dans les Mairies, a été commandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Eric BONNET